



Metz le 24 mars 2025

L'Intersyndicale Solidaires Finances Publiques, FO DGFIP, CGT Finances Publiques et la CFDT Finances Publiques dénonce...

Monsieur le Président, vous nous avez convoqués ce matin à un CSAL-FS avec un ordre du jour surréaliste.

Accord de principe d'autorisation d'engagement des fonds dans l'attente de la dotation budgétaire 2025 :

Vous nous demandez de nous positionner sur des dépenses, alors que nous n'avons **aucun budget** décliné au niveau local et quand bien même il nous parviendrait, il semblerait qu'il soit amputé d'une réserve pouvant aller jusqu'à 22 %.

Vous nous faites parvenir des devis un jour ouvré avant la tenue de la séance.

Présentation du marché ministériel de soutien psychologique-Qualisocial :

Le fait de contracter un marché, qui va rapporter des millions d'euros à une société qui doit se frotter les mains d'avoir signé ce contrat avec l'État, prouve que la situation du ministère s'est largement dégradée.

Celui-ci, en plus, ne répond que très partiellement aux problèmes de santé mentale au travail.

Par ce dispositif la DGFIP reconnaît implicitement l'échec de toutes les restructurations passées et certainement celles à venir

Présentation des conclusions de l'audit et du rapport de visite su SIP de Forbach :

Vous nous convoquez pour évoquer la situation du SIP de Forbach, alors que nous n'avons toujours pas les éléments du rapport d'audit, ni celui de l'ensemble des acteurs sociaux.

Fiches de signalements dans SIGNALFIP :

La forte augmentation est un signe, et pas seulement parce que la communication est meilleure qu'avant... Qui plus est, nous ne pouvons absolument rien faire de ces fiches en l'état.

Il en est de même pour le registre santé-sécurité au travail, accessible en direct, sans restriction : il doit rester LE point d'entrée pour tous les agents et pour tous les sujets qui concernent la sécurité, la protection, l'hygiène, y compris le ménage qui est devenu, aujourd'hui sur certains sites, une question de santé publique.

Les agents n'ont PAS à se poser de questions sur qui est compétent sur quel sujet. Ils doivent pouvoir s'exprimer au moment qu'ils auront eux-mêmes choisi, et pas au moment où la hiérarchie leur dira de le faire.

De plus vous rajoutez un point à l'ordre du jour «présentation de la note d'orientation ministérielle de prévention 2025 » la veille de la séance, avec transmission de documents dans le même intervalle. Comment voulez-vous qu'on puisse les lire et les analyser ?

Encore plus grave, cette instance se tiendra en l'absence :

- de l'inspecteur santé et sécurité au travail, que nous n'avons vu que très rarement depuis sa nomination,
- du médecin du travail, qui comblait un poste resté vacant très longtemps,
- de l'infirmière, absente comme le médecin jusqu'à nouvel ordre.

Nous ne disposons pas des éléments nécessaires pour participer utilement à cette instance, sauf à faire de la figuration, ou cocher la case « dialogue social de qualité ».

Il s'agit là d'un manque de respect évident de la part de l'administration, non seulement pour les représentants des personnels, mais aussi, par ricochet, pour tous les agents du département, puisque nous les représentons.

Car contrairement aux directeurs, qu'ils soient locaux ou généraux, les représentants des personnels n'ont pas été nommés, ni affectés : ils ont été élus par les agents (et par 70 % des agents en Moselle). Ils nous ont confié une mission, un rôle, que nous nous devons de tenir au mieux....

**Vous comprendrez donc que nous ne resterons pas pour
« boire le thé » .**

**Nous avons été élus pour défendre les collègues de Moselle,
leurs missions et leurs conditions de travail,
ce qui ne semble pas possible dans la situation actuelle.**